

Travaux de la Chambre

est le vœu de la Chambre, je suis autorisé par le député de Madawaska-Victoria à fournir son consentement, et de ce côté-ci de la Chambre, en ce qui concerne le parti de l'opposition officielle, nous sommes disposés à continuer à siéger en comité plénier jusqu'à 6 heures, et ensuite ce soir à 8 heures.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord là-dessus. Comme je l'ai dit au député d'en face, le ministre doit quitter la Chambre dans quelques minutes. Cependant, je crois que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Jarvis) prendra la relève durant l'heure qui va suivre. Je crois également que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) est absent. Nous ferons de notre mieux pour faciliter les choses. Le ministre peut demeurer encore quelques instants en attendant que son secrétaire parlementaire arrive à la Chambre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, nous avons participé aux entretiens et nous sommes aussi d'accord.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, puisqu'on demande le consentement unanime, il est bien normal qu'on puisse s'exprimer afin de l'accepter ou de le refuser. Mais comme je suis d'accord pour qu'on accepte la proposition qui a été faite, l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) étant un homme très honorable et très compréhensif, je suis d'accord pour qu'on procède selon cette proposition.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCain): On propose donc que l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lefebvre: Votre Honneur voudrait-il préciser que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) conserve son droit de présenter le bill C-216 mardi prochain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je m'excuse auprès du député, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, il est entendu que le bill C-216, inscrit au nom du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), sera étudié le mardi 20 novembre 1979 pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Aux termes de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

[M. Pinard.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

LA LOI N° 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. McCain, reprend l'étude du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Sur l'annexe B.

M. Lefebvre: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire au ministre. Cela ne me prendra que deux minutes.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que rapport soit fait de l'état de la question, le député de Verchères avait la parole. Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle invoque-t-il le Règlement?

M. Lefebvre: J'ai une question à poser au ministre.

[Français]

M. Loiselle: J'ai terminé mes remarques, monsieur le président.

[Traduction]

M. Lefebvre: Avant que le ministre ne quitte la Chambre, je voudrais lui poser une question qui ne le retiendra que deux minutes. Peut-être n'aura-t-il pas le temps d'y répondre aujourd'hui, mais j'espère qu'il en prendra note et qu'il sera en mesure de le faire cette semaine.

Comme le ministre le sait, je représente une région rurale, comme beaucoup d'autres députés. Le plan que le gouvernement a annoncé pour inciter les Canadiens à se chauffer au gaz naturel me laisse un peu perplexe. Je n'ai pas en main tous les détails de ce plan. Qu'est-ce que le gouvernement compte offrir aux Canadiens qui habitent des régions où le gaz naturel n'est pas encore disponible et ne le sera pas dans l'avenir immédiat, puisque le gouvernement ne nous a annoncé aucun plan pour les approvisionner? Je ne parle pas seulement de la région que je représente, mais aussi de nombreuses autres parties du pays. A-t-on prévu un moyen d'aider les Canadiens qui n'ont d'autre choix que de continuer à employer le mazout ou de commencer à couper du bois de chauffage? En passant, beaucoup de Canadiens se sont déjà mis à cette tâche, mais certains en sont incapables. Le gouvernement cherche-t-il actuellement une formule susceptible d'aider ces gens?

En d'autres termes, les Canadiens qui habitent des régions où ils peuvent avoir accès au gaz naturel reçoivent des subventions pour convertir leur système de chauffage. De plus, si ma mémoire est bonne, ces gens peuvent économiser environ 20 p. 100 du coût de leur mazout.

Qu'a-t-on à offrir à ceux qui habitent des régions comme celle que je représente, où le gaz naturel n'est pas distribué? Leur offrira-t-on du mazout à prix réduit parce qu'ils sont obligés de l'utiliser? Qu'est-ce que le ministre peut proposer à la Chambre qui bénéficierait expressément aux personnes qui vivent à l'extérieur des régions où le gaz naturel est distribué?